

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°11 du 18 mars 2011

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 22 juin 2007 portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense.

Du 1er février 2011

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 22 juin 2007 portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense.

Du 1^{er} février 2011

NOR D E F D 1 1 0 3 4 5 2 A

Texte modifié :

Arrêté du 22 juin 2007 (JO n° 162 du 14 juillet 2007, texte n° 31, p. 11952 ; signalé au BOC 14/2008 ; BOEM 430.1.1.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 30 du 5 février 2011, texte n° 2 ; signalé au BOC 11/2011.

Le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense ;

Vu le code des marchés publics, notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 2007-482 du 29 mars 2007 autorisant le ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres ;

Vu le décret n° 2009-1179 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2005 modifié portant organisation du service d'infrastructure de la défense ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires de marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié portant organisation du service du commissariat des armées,

Arrête :

Art. 1er. L'annexe de l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

I. Dans la partie relative aux directions et services relevant du chef d'état-major des armées :

1. Dans la rubrique relative à la direction centrale du service du commissariat, les mots : « Directeur du service interarmées de la liquidation des transports » sont remplacés par les mots : « Directeur du centre interarmées d'administration des opérations » ;

2. La rubrique « Divers » est remplacée par les dispositions suivantes :

ORGANISMES OU AUTORITÉS dont relèvent les personnes habilitées.	PERSONNES HABILITÉES.	MONTANT MAXIMUM des marchés.
Divers	Commandants des formations administratives et chefs des organismes administrés comme tels (9)	MAPA × 1
	Chefs des éléments de soutien national (NSE)	MAPA × 0,66

II. Dans la partie relative au secrétariat général pour l'administration, la rubrique relative au service d'infrastructure de la défense est remplacée par les dispositions suivantes :

ORGANISMES OU AUTORITÉS dont relèvent les personnes habilitées.	PERSONNES HABILITÉES.	MONTANT MAXIMUM des marchés.
Service d'infrastructure de la défense	Directeur du service technique des bâtiments, fortifications et travaux	MAPA × 70 (6) MAPA × 15 (7)
	Directeurs des établissements du service d'infrastructure de la défense	Sans limitation
	Directeur d'infrastructure de la défense de Cherbourg	Sans limitation (5) MAPA × 120 (6) MAPA × 40 (7)
	Directeurs des directions d'infrastructure de la défense d'outre-mer et étranger	Sans limitation

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} février 2011.

Alain JUPPÉ.